



CHARTRE DE L'INTERNAT DU LYCEE DES METIERS SULLY

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

SOMMAIRE

❖ Préambule	P 3
❖ Absences	P 4
❖ Infirmerie	P 5
❖ Règles générales d'hygiène et de sécurité	P 6
❖ Sanctions	P 10
❖ Trousseau	P 11
❖ Planning de la semaine	P 12



❖ Préambule :

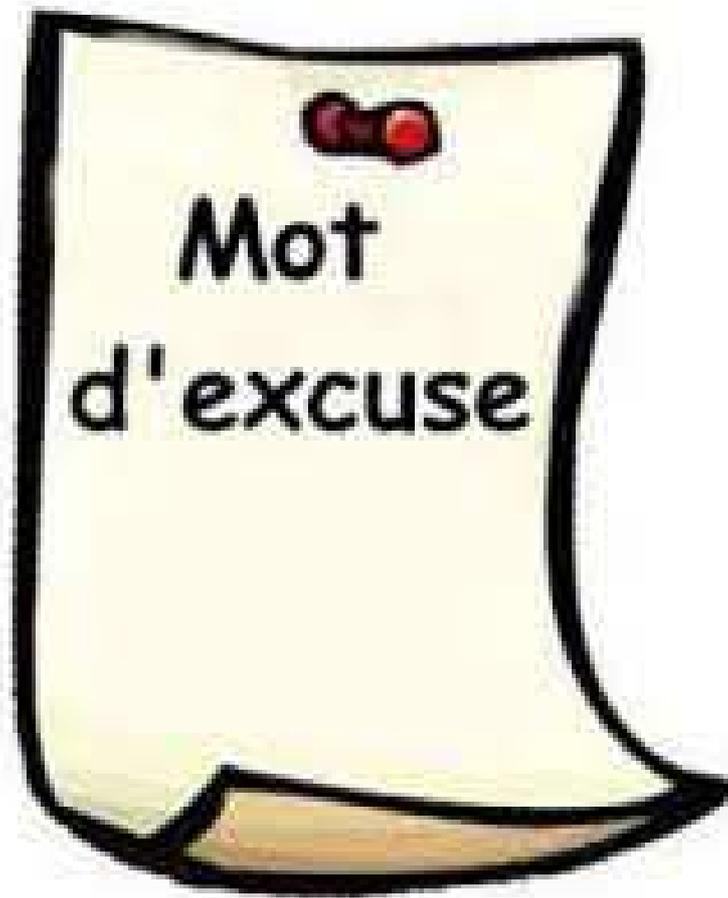
La vie en communauté est régie par le règlement intérieur du lycée complété par la charte de l'internat.

L'admission à l'internat est liée à l'acceptation de cette charte par l'élève et sa famille qui doit obligatoirement communiquer ses numéros de téléphone fixe et portable.



❖ Absences :

Une autorisation d'absence ponctuelle ou annuelle peut être accordée à un élève si la famille ou l'élève majeur formule sa demande par avance et par écrit auprès du Conseiller Principal d'Education.



❖ Infirmierie :



Tous les médicaments doivent obligatoirement être déposés à l'infirmierie, y compris l'aspirine. Toute sortie d'élève du dortoir pour se rendre à l'infirmierie doit être signalée au surveillant qui fera accompagner l'élève à l'infirmierie

Tous les soins et traitements sont assurés par l'infirmière de notre établissement. Les horaires d'ouverture vous seront communiqués à la rentrée.

En cas d'évacuation de l'internat pour raison médicale, la famille s'engage à venir chercher son enfant immédiatement.



❖ Règles générales d'hygiène et de sécurité :

Il est absolument interdit de consommer de l'alcool ou toute substance toxique, dangereuse ou illicite.

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES LOCAUX



Tous les appareils ménagers électriques sont interdits, exceptés les sèche-cheveux et les rasoirs.



Tout affichage est interdit.



Il est interdit d'introduire ou de consommer des denrées dans l'internat.



Un état des lieux sera effectué en début d'année et en fin d'année avec l'élève.

Chaque élève doit entretenir son hygiène corporelle.

UNE DOUCHE OBLIGATOIRE PAR JOUR



Les lits doivent être faits et les affaires personnelles rangées tous les matins. Rien ne doit rester au sol afin de permettre son entretien



- **LES DRAPS DOIVENT ETRE CHANGES TOUS LES 15 JOURS**
- **LES SERVIETTES ET LES GANTS DE TOILETTE CHAQUE SEMAINE**

Afin de limiter les vols, il est préférable de ne pas apporter de sommes d'argent importantes ou des objets précieux.

Le lycée décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



Les élèves devront veiller à prendre toutes leurs affaires scolaires du jour car l'accès à l'internat n'est pas autorisé dans la journée.

❖ Punitons et sanctions :

Toute atteinte à la présente charte est toutes conduites incompatibles avec la vie en communauté entraînent des sanctions prévues au règlement intérieur du lycée (retenue, avertissement, exclusion temporaire, conseil de discipline).

Chacun est tenu de respecter le matériel mis à sa disposition.

Les familles s'engagent à assumer les conséquences financières qui résulteront d'éventuelles dégradations.

En cas de problème grave, la famille s'engage à venir chercher son enfant immédiatement.



❖ Trousseau

1 pyjama	
2 paires de draps	
1 oreiller	
1 couette/couverture	
Nécessaire de toilette	
Linge de rechange	
1 paire de chausson	
Sac à linge sale	
2 cadenas	

❖ Planning de la semaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
06h30		LEVER				
07h15-07h45	7h45 ouverture bagagerie	PETIT DEJEUNER			BAGAGERIE	
08h00-12h00	COURS					
12h00-13h00	DEJEUNER					
13H00-18H00	COURS		OUVERTURE FOYER INTERNAT	COURS		
18h30	Début du dîner. Appel au self					
18h30-19h15	DINER					
19h50	Ouverture de l'internat, montée dans les étages Présence obligatoire / Appel					
20h00-20h45	Etude obligatoire			Etude obligatoire		
20h45-22h00	Détente – Temps libre					
						
22h00	Coucher					
22h30	EXTINCTION DES FEUX					

Date :

Signature de l'élève :

Signature des parents :